

**DEPARTEMENT DE L'ARDECHE**

**ENQUETE PUBLIQUE**

**préalable à la déclaration d'utilité publique relative aux travaux de prélèvement  
et de dérivation des eaux et l'instauration des périmètres de protection  
autour du captage de la source « Les Fanges »,  
située sur la commune de CHATEAUNEUF DE VERNOUX (07).**

**AVIS**

LE MAIRE,

A l'honneur d'informer le public que, conformément à l'arrêté du Préfet de l'Ardèche n° ARR-2010-98-12 en date du 8 avril 2010, une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique relative aux travaux de prélèvement et de dérivation des eaux et l'instauration des périmètres de protection autour du captage de la source « Les Fanges », située sur la commune de CHATEAUNEUF DE VERNOUX (07).

Le projet ci-dessus avec les pièces à l'appui seront déposés en mairie de CHATEAUNEUF DE VERNOUX pendant 15 jours, **du 18 mai 2010 jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2010 inclus**, afin que le public puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux et aux jours où le commissaire enquêteur recevra le public.

Un commissaire enquêteur, désigné à cet effet dans l'arrêté susvisé, recevra en mairie de CHATEAUNEUF DE VERNOUX (Ardèche) :

- le mardi 18 mai 2010, de 10 h à 12 h
- le mercredi 26 mai 2010, de 14 h à 16 h
- le mardi 1er juin 2010, de 10 h à 12 h

les observations qui pourraient être faites sur lesdits projets.

Les observations pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur en mairie de Châteauneuf de Vernoux, siège de l'enquête.

A Châteauneuf de Vernoux, le 2 avril 2010

Le maire,

Cachet de la mairie :

